



les coteaux
bordelais
communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2018-52

Objet : Délibération portant approbation de la saison culturelle communautaire 2019

Conseillers en exercice	30	Pour	27
Conseillers présents	21	Contre	0
Quorum	16		
Conseillers représentés	6		
Suffrages exprimés	27		
Date de convocation	06/12/2018	L'an 2018, le 18 décembre à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis en la Mairie de Tresses, sous la présidence de	
Date d'affichage	07/12/2018	JEAN-PIERRE SOUBIE	

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Christian SOUBIE**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire		Axelle BALGUERIE
Maryse AUBIN	Sallebœuf	X	
Marc AVINEN	Sallebœuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux		Véronique ZOGHBI
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses		Danielle PINNA
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Françoise IMMER	Pompignac		
Alain LAFONTANA	Bonnetan	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux		Marc GIZARD
Florent LODDO	Pompignac		Denis LOPEZ
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Sallebœuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire		
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Affiché, le **21 DEC. 2018**

N° 2018-52

Objet : Délibération portant approbation de la saison culturelle communautaire 2019

Vu les statuts de la Communauté de communes

Considérant les travaux de la commission compétente
Considérant les travaux de la commission des finances
Considérant l'avis du Bureau communautaire

Rapport de présentation

La commission culture, amenée à repenser l'organisation et l'articulation des manifestations a fait preuve de rigueur mais aussi de créativité.

Marquée par la richesse artistique, et une programmation audacieuse, la saison culturelle 2018 de la Communauté de communes a connu un énorme succès avec dans l'ordre, « le Jazz sur les Coteaux », le « Mai musical », « la fête communautaire de la Musique », « le Festival des Coteaux ». Un bémol quant au « Fil des bibliothèques » qui ne correspond pas aux valeurs communautaires (travail collectif de préparation et de réalisation).

Le budget de l'ensemble de ces manifestations 2018, et de la communication inhérente, s'est élevé à environ 65 000 € y compris la communication, pour des inscriptions au budget primitif de 66 000 €.

La recherche de mécènes a permis de renforcer la sécurité du Festival des Coteaux grâce au prêt de matériel d'une valeur de 3166,02€, de réduire le coût des catering grâce aux restaurateurs du territoire.

Une partie du mécénat 2018 pourrait être opportunément utilisée pour lancer une programmation plus ambitieuse en 2019 (environ 5 000€). La mobilisation du mécénat en 2019 est espérée à un niveau plus important encore.

Le fil conducteur de toutes ces actions est d'impliquer systématiquement dans le Comité de pilotage et d'organisation des manifestations des acteurs venant de toutes les communes du territoire. Quel que soit le lieu d'une action, celle-ci n'est plus l'œuvre d'une commune mais celle de tout un territoire : les Coteaux bordelais.

De même, la Communauté de communes impose le principe de la gratuité des animations ainsi mises en œuvre.

Cette formule fait le succès de la saison des Coteaux auprès des élus, des bénévoles, des membres des associations, des partenaires et du public.

L'engagement de tous permet aussi de garantir la gratuité des animations tout en restant dans un budget particulièrement raisonnable pour la Communauté de communes.

Sur le plan culturel, la commission propose :

La programmation culturelle annuelle est diversifiée et éclectique. La pérennité de ces actions permet aujourd'hui, grâce aux travaux de la commission, non seulement de se diversifier mais aussi de se professionnaliser.

Pour 2019 une répartition des manifestations sur les Coteaux en proposant dès le mois d'avril :

1. Le « Jazz sur le Coteaux » à Camarsac
2. Un Mai musical, avec 7 spectacles ou concerts qui sont proposés sur les communes de Bonnetan, Carignan, Croignon, Fargues St Hilaire Pompignac, Tresses et Sallebœuf (PFESMD pour un concert gratuit). La programmation reste dans un registre classique. Les représentations sont assurées par des formations de professionnels (instrumentistes). La commission poursuit sa recherche de concerts de qualité, plébiscités par un public de connaisseurs.
3. La fête de la Musique se déroule sur Sallebœuf. Cette année encore de nombreux groupes pourront se produire sur les trois scènes installées en extérieur et à l'église Sainte Marie. Afin de valoriser cette

manifestation, tous les groupes en extérieur sont accompagnés par des régisseurs professionnels, permettant de mettre en valeur les nombreux talents locaux voire plus.
La commission propose l'organisation de la fête de la musique le samedi 22 juin 2019.

4. Le festival des coteaux bordelais à Fargues Saint Hilaire fête ses 10 ans le samedi 14 septembre 2019. La commission est particulièrement attentive aux propositions du producteur.
Sont proposés :
 - 2 spectacles sur une grande scène dont « **la tête d'affiche** »
 - 2 spectacles sur une petite scène dont 1 spectacle destiné aux enfants d'une durée adaptée à ce public
5. Un concert jeune public « le charivari des mômes des Coteaux » à Tresses en remplacement de la manifestation « **Au fil des pages** ».

Il est proposé au Conseil communautaire de valider les manifestations ci-dessous proposées par la commission culture

- a. Le « Jazz sur les Coteaux »
- b. Le « Mai Musical »
- c. La « Fête communautaire de la Musique »
- d. Le « Festival communautaire des Coteaux »
- e. Le « Charivari des mômes des Coteaux »

pour un montant de l'ordre de 80 000 € y compris la communication hors mécénat. Ce budget permet de proposer des artistes professionnels sur toutes les communes sans exception.

Afin de compenser la valorisation du budget 2019, la commission propose de renforcer l'appel à du mécénat afin de maintenir le coût réel pour la collectivité. Le dossier est en cours de finalisation.

La sécurité mise en place dans le cadre du plan Vigipirate sera de l'ordre de 3190 € pour la fête de la musique et le Festival des Coteaux si la nécessité est maintenue.

Après avoir entendu l'exposé

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés de valider l'organisation de la saison culturelle 2019 qui s'organisera notamment autour des temps forts suivants:

- a. Le « Jazz sur les Coteaux »
- b. Le « Mai Musical »
- c. La « Fête communautaire de la Musique »
- d. Le « Festival communautaire des Coteaux »
- e. Le « Charivari des mômes des Coteaux »

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Tresses, le 18 décembre 2018

Le Président





Pour extrait conforme

Signé par : Jean-Pierre Soubie
Date : 18/12/2018
Qualité : Parapheur Président Coteaux Bordelais

Bordereau de signature



2018_52 DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA SAISON CULTURELLE COMMUNAUTAIRE 2019

Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> WS	19/12/2018	
Jean-Pierre Soubie, <i>Parapheur</i> <i>Président Coteaux Bordelais</i>	19/12/2018	  Certificat au nom de JEAN PIERRE SOUBIE (COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BORDELAIS), émis par CERTEUROPE ADVANCED CA.V4, valide du 04 juil. 2018 à 10:47 au 26 août 2020 à 00:00.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> WS		

Dossier de type : Actes // sigpresident